

„ pour rendre la forme de procédure plus simple
 „ & plus facile, & l'expédition des affaires plus
 „ prompte & moins onéreuse à ses Sujets.

Ce Reglement pour observer les procédures ayant occasionné une Assemblée des Avocats, ils résolurent de faire là-dessus des remontrances à Mr. le Chancelier; Mais la reponse de ce Magistrat aux Députés qui les lui présenterent a été, qu'il falloit commencer par se conformer au Reglement émané de la volonté du Roi.

Les procédures des Procureurs vont être aussi racourcies de beaucoup par un autre Reglement qu'on dit qui aura lieu, & qui ordonnera que toutes les affaires tant civiles que criminelles seront dorénavant terminées dans un tems limité. Voilà ce que la Cour, toujours attentive au bien de ses Sujets, a jugé nécessaire d'établir pour arrêter la chicane, qui de nos jours semble être parvenue à son dernier période.

IX. S. M. Polonoise, Duc de Lorraine & de Bar &c. arriva *incognito* le 24. au soir au Château de Versailles, venant de sa Résidence de Luneville; Elle étoit dans une chaise de Poste, précédée d'une autre où étoit le Duc Ossolinski, Grand Maître & Premier Grand Officier de sa Maison, & suivie d'une Berline à six Chevaux. Elle a pris son logement dans l'appartement du Cardinal de Rohan, & le Duc Ossolinski dans celui du Comte de Belleisle. S. M. alla le même soir voir la Reine sa fille; Elle y retourna le lendemain, & y vit Mgr. le Dauphin & Mesdames de France, ce qu'elle a observé tous les matins depuis son arrivée. Les Princes & Princesses, les Seigneurs & Dames de la Cour, sont allés tour à tour lui rendre leurs devoirs. Le 29. Elle alla à St. Cloud voir Madame la Duchesse Douairiere d'Orleans; & le 31. qu'Elle a cessé